

TROPHÉE PORT OLONA

SPORTS NAUTIQUES SABLAIS(SNSablais)

Grades 5a, 5b et 5c du 10 mars au 27 octobre 2024

Les Sables d'Olonne

AVENANT N°1 DU TPO 4 2024

Trophée Port Olona Avenant n° 1 TPO n° 4 du 10 au 14 mai 2024

Règle n° 4.1 de l'avis de course

Hormis le TPO n° 4, les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240

Modifiée par:

Les Voiliers devront avoir un armement semi-hauturier (navigation à moins de 60 miles d'un abri)

Règle n° 8.1 de l'avis de course

Rajout

Pour la manche retour, la mise à disposition du premier voilier est prévu à 20 h, en cas de nécessité pour cause de météo ou autre cet horaire peut être modifié après information par SMS ou email et VHF sur le canal de course (72).

Règle n° 26 des RCV (DONNER LE DEPART DES COURSES)

A modifier par :

A 5 minutes du départ le comité de course appellera par VHF sur le canal 72 le ou les voiliers devant partir.

A 1 minute du départ le pavillon « April » sera envoyé

Au Top l'amené du pavillon « April » avec un signal sonore sera le signal de départ

Règle n° 29 des RCV (RAPPELS)

A modifier par :

Pas de procédure de rappel. Chaque concurrent doit apprécier lui-même si, au signal de départ une partie quelconque de sa coque se trouve du côté parcouru de la ligne de départ. Les concurrents dans cette situation et reprenant correctement le départ après s'être replacés entièrement du bon côté de la ligne sans gêner les autres concurrents, ne seront pas pénalisés.

Le classement d'un voilier ayant anticipé le départ sera fait en rectifiant le temps pris au départ, relève par le CC, puis en le pénalisant de 2% du temps de course. (Dpi). (modification de la règle 63 des RCV)

Règle A2 des RCV (CLASSEMENT)

La règle est modifiée de la manière suivante : Cumul de points pour les courses aller/retour

Règle n° 1 des instructions de course 2020-2024

1.2 à remplacer par : 1.2 Les RSO (Réglementation Spéciales Offshore) ISAF catégorie 4 avec radeau s'appliquent

Article n° 9 des instructions de course TPO 2022 (LES PARCOURS)

A modifier par :

Le 10 mai : la ligne de départ sera définie par : une bouée cylindrique orange (frite) à bâbord, le pavillon orange de bateau CC à tribord.

Marque de dégagement éventuelle : NOUCH Sud à laisser à tribord.

Cardinale sud Petite Barge à laisser à tribord.

La ligne d'arrivée sera : La marque « SABLAIRE » à bâbord et un bateau du CC arborant le pavillon : Bleu à tribord (28 Mn)

Le 11 mai :

La ligne de départ sera définie par la marque « SABLAIRE » à laisser à tribord et un bateau du CC arborant le pavillon orange à bâbord.

La ligne d'arrivée sera la marque « Jean Marthe » à bâbord, le pavillon bleu du bateau CC à tribord. (28 Mn)

Un appel VHF sur le canal 72 est obligatoire en indiquant le numéro de voile dans le dernier mille.

Article n° 19 RÈGLES DE SÉCURITÉ

A rajouter :

19.7 Une vacation VHF sur le canal 72 sera fait à partir 22 h 30, les voiliers devront indiquer après appel du bateau organisateur : leur position précise.

19.8 Un voilier qui abandonne doit immédiatement en informer le bateau comité de course par VHF (canal 72) et par tel ou SMS (Christian Yvagnés au 06 12 31 39 18 ou Thierry Meunier au 06 07 21 46 38).

19.9 Tous les concurrents devront assurer une double veille sur les canaux 16 et 72.

Programme :

10 mai :

briefing : 12h au club

Mise à disposition : 14h en baie

Parcours :

Départ en baie

Nouch Sud à laisser à tribord

Petite Barge et ses dangers à laisser à tribord

Arrivée Sablaire à bâbord et bateau comité de course à tribord

11 mai :

tour de l'Île d'Yeu (horaire et parcours précisés dans les instructions du championnat de Vendée)

11 mai :

Briefing étape retour TPO 4 19h devant le local bleu sur le port d'Yeu en face du ponton G

Mise à disposition 20h en départs décalés

Arrivée entre bouée de danger isolé Jean-Marthe à bâbord et bateau comité de course à tribord

12 mai :

Remise des prix à port Olona devant le club le 12 mai à 12h